



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde - 10 janvier 2018 à Artigues-Près-Bordeaux

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 10 janvier 2018 à 14h (cf. liste des présents en annexe 1) autour de l'ordre du jour suivant :

1. Validation du compte-rendu de la dernière réunion de la CLE
2. Renouvellement de la CLE : proposition de lancement de la procédure
3. Actualités / informations / avancement sur différents sujets
 - a. Révision du Plan de Gestion d'Etiage Garonne-Ariège
 - b. Projet SIGESTUAIRE
 - a. Synthèse et médiation des connaissances « bouchon vaseux »
 - b. Dossiers réglementaires – bilan et suivi des avis
 - c. Matinées d'échanges – préconisations zones humides
 - d. Autres sujets...
4. Tableau de bord du SAGE : bilan de la mise en œuvre
5. Programme prévisionnel d'actions et d'animation 2018
Focus : projet 2018-2020 sur les contaminants chimiques dans l'estuaire et ses bassins versants latéraux
6. Questions diverses

Pièces jointes : Diaporamas

M. Philippe PLISSON, Président de la CLE, introduit la réunion en remerciant les membres de leur présence et donne la parole à M. BERNARD qui énonce l'ordre du jour.

1/ Validation du compte-rendu de la dernière CLE

M. BERNARD demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la dernière CLE. Il n'y en a pas. Ce document est donc validé.

2/ Renouvellement de la CLE : proposition de lancement de la procédure

M. BERNARD présente une proposition concernant le renouvellement de la CLE (qui doit intervenir au plus tard le 12 octobre en 2018). Cette proposition vise à anticiper le renouvellement afin de permettre une continuité des travaux, cette procédure pouvant prendre plus de 6 mois. Ceci signifie que la séance de ce jour serait la dernière

séance plénière de la CLE dans sa composition actuelle. Au terme de la présentation, M. BERNARD demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. M. PLISSON demande s'il y a des abstentions ou des votes contre concernant cette proposition. Il n'y en a pas. La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

3/ Actualités / informations / avancement sur différents sujets

a. Révision du Plan de Gestion d'Étiage Garonne-Ariège

M. BERNARD présente l'avancement de la révision du Plan de Gestion d'Étiage (PGE) Garonne-Ariège.

M. AMOUROUX indique qu'il réagira sur le point nodal d'Ambès et la notion de solidarité amont-aval insuffisamment pris en compte selon lui dans la version actuelle du PGE.

Mme RABIC souhaite également que l'on insiste sur la nécessaire solidarité amont-aval. Elle souhaiterait également que l'on parle étiages hivernaux et estivaux. Aujourd'hui on nous parle uniquement d'étiage en période estivale alors que le manque d'eau se fait ressentir parfois aussi en hiver. Il faudrait parvenir à travailler sur cette question de la gestion des débits à l'échelle de l'année complète.

M. BERNARD précise que le PGE porte effectivement uniquement sur la période du 1^{er} juin au 31 octobre. Cette question des manques d'eau hors période d'étiage (estival) est à soulever auprès des services de l'Etat du bassin Adour-Garonne.

b. Projet SIGESTUAIRE

M. DUROU, en charge du projet SIGESTUAIRE au SMIDDEST pour la CLE depuis août 2017, présente l'avancement du projet et le calendrier prévisionnel.

Mme RABIC demande à ce que l'on préfère l'utilisation de mots en français plutôt que de mots techniques anglais, pour une meilleure compréhension.

M. DUROU indique qu'il le changera pour les prochaines réunions.

M. MILLET indique qu'il serait intéressant de renseigner pour chaque commune quelles sont les structures compétentes pour les différents volets de la compétence GEMAPI, ainsi que pour la gestion des eaux usées, de l'eau potable et des eaux pluviales.

M. BERNARD indique que ce serait effectivement intéressant mais qu'il y aura nécessairement un laps de temps pour pouvoir renseigner cet aspect de manière exhaustive, des discussions étant encore en cours entre les collectivités concernées pour l'organisation de la mise en œuvre de ces compétences.

M. CREISER demande quelles sont les données qui seront renseignées pour les systèmes d'endiguement.

M. BARON répond que les systèmes d'endiguement qui seront intégrés seront ceux qui auront été classés. En complément un certain nombre de données liées aux ouvrages de protection pourra être intégré. Pour ces compléments, il y a toujours des questions de confidentialité à prendre en compte. Des conventions seront établies avec les propriétaires des données le cas échéant.

M. CAILLET demande si l'on pourra positionner les stations d'épuration.

M. DUROU répond qu'elles y sont déjà et qu'un lien renvoie à des informations plus précises sur chaque station, informations disponibles sur le site du Système d'Information dur l'Eau (SIE) Adour-Garonne.

M. CAILLET indique qu'il existe un système d'information multi-couches intéressant au niveau des forêts, fait au départ pour le SDIS. Il serait intéressant de croiser les informations qui traitent de l'eau.

M. BARON indique qu'il s'agit en fait du GIP Atgeri.

M. RENARD indique qu'il convient de se questionner sur les données qui pourraient intéresser l'outil puis de questionner le GIP Atgeri pour savoir s'ils les détiennent.

M. DUROU indique qu'il y a des échanges avec cette structure.

M. BARON indique que ce qui va être intégré dans l'outil doit être en lien direct avec le SAGE (problématiques de l'eau) et à l'échelle de notre périmètre. Il faut être le plus efficace possible avec le maximum de données tout en restant dans un système qui ne soit pas trop lourd en termes de fonctionnement, d'administration et de compréhension. Il précise qu'il y aura différents accès, comme cela a été évoqué, notamment que les collectivités membres du SMIDDEST et les fournisseurs de données seront nécessairement prioritaires dans un premier temps. Puis des accès différenciés seront développés pour les acteurs de l'eau et pour le grand public.

M. JONCHERE revient sur les problématiques d'étiage, notamment les réserves d'eau douce des marais qu'il conviendrait de protéger, pour éviter l'évacuation trop rapide de ces eaux par certains usages. C'est un des soucis majeurs de nos zones humides. Il attend à ce que le SAGE s'attache plus à cette question.

M. BARON indique qu'il faudra se rapprocher de la fédération de chasse qui dispose de nombreuses données sur l'eau. Concernant la gestion de l'eau dans les marais, il rappelle que le SAGE a porté effectivement en premier lieu plus sur des grandes actions pour l'estuaire et indique qu'il conviendra à s'attacher plus à ces problématiques locales et spécifiques lors de la révision du SAGE.

M. BERNARD précise qu'il y avait quand même des dispositions visant la gestion de l'eau dans les marais dans le SAGE mais qu'il y a aujourd'hui une vraie difficulté à développer les contacts avec les ASA, les gestionnaires de marais. Il y a un manque de visibilité sur les actions menées dans les marais.

c. Synthèse et médiation des connaissances « bouchon vaseux »

M. BERNARD présente l'avancement de l'élaboration de la synthèse et médiation des connaissances « bouchon vaseux ».

M. RENARD indique qu'il est important de bien faire passer le message que l'estuaire est dépendant des actions sur les bassins amont, sur les grands fleuves. Cette notion d'interdépendance est primordiale.

M. BERNARD répond que c'est effectivement la toile de fond, parvenir à expliquer aux acteurs de l'amont les problématiques rencontrées sur l'estuaire liées au bouchon vaseux et la nécessaire solidarité amont-aval autour de ces problématiques de gestion.

Mme RABIC précise qu'elle a également des inquiétudes sur la bonne coordination entre les deux nouvelles Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

M. CAILLET indique qu'il serait intéressant d'avoir des éléments de comparaison avec les bouchons vaseux des autres estuaires, autrement dit en quoi le nôtre est spécifique.

M. BERNARD répond que ce n'était pas prévu mais que cela pourra être rajouté dans une courte partie.

M. BARON indique que l'on ne pourra pas mettre trop de détails sur cet aspect mais que déjà aujourd'hui il est précisé dans la première version ce qu'est un estuaire. La difficulté est de parvenir à passer un message clair sur des problématiques complexes. Par ailleurs, nous avons souhaité associer l'ensemble des acteurs concernés (consortium MAGEST) afin de recueillir l'ensemble des attentes et des perceptions et de développer un message commun, ce qui complexifie nécessairement l'élaboration de ce document.

M. PLISSON doute que l'on puisse proposer des solutions radicales de gestion dans le contexte politique et économique où vit ce monde. Il pense donc qu'il faudrait un chapitre où l'on mettrait en exergue ce qui serait idéal pour que les choses s'arrangent au mieux, et que l'on ait un autre chapitre plus pragmatique sur ce que l'on peut faire dans les délais et moyens actuels pour que les choses s'améliorent. Il est important de ne pas s'arrêter au diagnostic, il faut énoncer très clairement les solutions.

M. BARON indique qu'il faut dans un premier temps se mettre d'accord avec les différents acteurs sur les objectifs que l'on se fixe, objectifs qui doivent être réalistes compte tenu des prédictions climatiques. Dans un second temps, les solutions découleront de ces objectifs.

M. BARON espère que le film court (3 minutes) pourra être un support de communication fort à diffuser dans les instances de gestion des bassins amont.

d. Dossiers réglementaires – bilan et suivi des avis

M. BERNARD présente le bilan et le suivi des avis sur les projets du territoire soumis à la Loi sur l'Eau.

M. PLISSON réagit à l'autorisation du dossier de la ZAC PARINAUD à Mérignac et ce alors que le bureau de la CLE a émis deux avis non conformes concernant les zones humides. Il indique être particulièrement agacé par le fait de voir encore des dossiers où l'avis du Bureau de la CLE n'est pas suivi par le Préfet.

M. BERNARD précise que c'est tout de même devenu assez rare et que globalement les avis du Bureau de la CLE sont désormais suivis par le Préfet.

M. COJOCARU indique que ce projet a été autorisé mais que les manques soulignés par le Bureau de la CLE ont été intégrés sous formes de prescriptions dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. Il souhaite par ailleurs souligner qu'avec tout le travail effectué par la CLE sur les zones humides, il y a des améliorations significatives dans les dossiers des pétitionnaires sur ce sujet.

M. BERNARD et M. BARON précisent qu'il reste désormais la problématique de la non mise en œuvre des mesures compensatoires, même lorsqu'elles sont prescrites dans l'arrêté d'autorisation. Un rendez vous va être sollicité auprès du nouveau Préfet de Gironde à ce propos, la première demande étant restée sans réponse.

e. Matinées d'échanges – préconisations zones humides

Mme SORREL présente le bilan de la matinée d'échanges du SAGE sur les préconisations zones humides de la CLE, ainsi que des deux réunions d'information avec les services instructeurs des DDTMs de la Charente-Maritime et de la Gironde.

Un débat s'instaure concernant le fait que la CLE ne reçoive quasiment pas de dossiers soumis à la Loi sur l'Eau pour avis sur la partie du SAGE en Charente-Maritime.

M. MARBOTTE indique que la CLE est évidemment destinataire de tout projet soumis à autorisation au titre de la loi sur l'Eau. Il explique que le SAGE couvre une très petite partie de la Charente-Maritime, les bords de Gironde, une zone plutôt rurale. Il indique que les services ont vérifié à plusieurs reprises qu'aucun dossier ne soit passé au travers. Concernant les causes de ce peu de dossier sur ce territoire, leur recherche sera approfondie par les services de la DDTM17. Les services enquêteront également pour rechercher si des projets auraient été menés sans demande d'autorisation.

M. BERNARD indique qu'il serait intéressant que la CLE soit destinataire des dossiers réglementaires pour les projets soumis à déclaration au titre de la loi sur l'Eau, l'idée étant de voir comment la séquence éviter-réduire-compenser est mise en œuvre par les pétitionnaires sur ce territoire.

M. MARBOTTE indique que les déclarations pourront être transmises et qu'il serait également intéressant d'avoir un premier avis technique de la cellule d'animation du SAGE au moment de la réception des dossiers d'autorisation, le cas échéant, par les services de police de l'eau. Ceci pourrait être développé pour améliorer l'instruction des dossiers.

M. PLISSON reste dubitatif quant à la quasi-absence de projets soumis à autorisation loi sur l'Eau sur la partie charentaise du SAGE par exemple notamment sur les projets routiers. Il pense qu'il y a peut être une communication à effectuer auprès des aménageurs.

M. MARBOTTE indique que la question est soulevée et que les services y sont attentifs. C'est un travail d'enquête qui est mené notamment sur les notions de seuils (déclaration / autorisation).

M. BERNARD précise que la DDTM17 a également rappelé qu'il y avait de nombreux projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'Eau en Charente-Maritime, en dehors du périmètre du SAGE, et que les services sont très vigilants et exigeants quant à la bonne mise en œuvre de la séquence-éviter-réduire-compenser l'impact aux zones humides dans ces projets.

Concernant la faible dynamique en termes de réalisation d'inventaires de zones humides dans les documents d'urbanisme, M. CAILLET indique qu'il semblerait que les élus ne soient pas exempts de toute responsabilité juridique en cas de manque d'anticipation pour la prise en compte des zones humides dans la programmation de l'urbanisation. Cette question a été évoquée par un juriste lors du dernier séminaire organisée par le Département de la Gironde (mission Aménag'Eau).

M. AMBLARD indique qu'un SCOT est en train de se mettre en place sur la Haute-Saintonge et que la Chambre d'agriculture est beaucoup sollicitée sur ces sujets là et émet parfois des avis défavorables pour l'urbanisation dans les zones humides, ce qui crée des désaccords avec les élus locaux. Des études sont faites, il faudrait voir comment le SAGE peut y être associé.

M. BERNARD indique que pour l'instant la cellule d'animation du SAGE n'a pas été associée.

Mme DELAVERGNE indique qu'il serait intéressant que le SAGE se saisisse de la question de l'analyse de l'impact cumulé des projets sur les zones humides, sujet peu traité globalement pour l'instant. Le projet SIGESTUAIRE pourrait y apporter une vision géographique.

M. JONCHERE indique qu'il y a en préparation un projet d'implantation d'énergies éoliennes dans le Blayais et invite la CLE à être vigilante.

M. BEYRAUD précise qu'il y a effectivement un projet d'énergie éolienne et qu'EDF mettra en œuvre l'ensemble des procédures et études nécessaires.

M. BERNARD rappelle que la CLE n'a pas d'avis d'opportunité à formuler, la compatibilité et la conformité du projet au SAGE seront à étudier.

f. Autres sujets

M. BERNARD et M. COJOCARU présentent des points d'actualités divers : traduction du SAGE dans les documents d'urbanisme avec la mission Aménag'eau (CD33), avancement de la procédure de cartographie des cours d'eau en Gironde. Concernant ce dernier point, M. COJOCARU indique qu'une restitution dématérialisée de l'intégration (ou non) des différentes remarques réceptionnées lors de la concertation sera proposée rapidement, suivie ensuite d'une réunion de synthèse organisée par l'Etat.

4/ Programme prévisionnel d'actions et d'animation 2018

Compte tenu de l'avancement de la réunion, les points 4 et 5 de l'ordre du jour sont inversés. Le programme prévisionnel d'actions et d'animation 2018 est présenté par M. BERNARD et Mme SORREL, avec un focus sur le projet CONTROL Estuaire (suivi des CŒNcentRations en pŒLLuants organiques dans l'estuaire et ses bassins versant latéraux) pour la période 2018-2020.

M. SUBRENAT demande si le projet CONTROL Estuaire vient en complément du projet REGARD.

M. BERNARD répond que le projet REGARD porte plus spécifiquement sur la Jalle de Blanquefort et différentes installations d'eaux usées et pluviales de la métropole. Il indique qu'il y aura une coordination avec ce projet pour étudier l'opportunité éventuelle de programmer des campagnes d'analyses aux mêmes moments afin de comparer résultats en Garonne et résultats sur la Jalle par exemple.

M. SUBRENAT s'interroge également sur le coût du projet CONTROL Estuaire (265 k€) comparé à celui du projet REGARD (3 M€).

M. BERNARD répond que sur le projet REGARD il s'agit d'une analyse quasiment parcellaire dans certains secteurs, des micros bassins versants, les eaux pluviales, les eaux usées, la Jalle, etc... C'est une analyse de détail. Le projet CONTROL Estuaire vise à donner une information plus globale, pour ce qui est des analyses chimiques dans le système fluvio-estuarien.

M. PLISSON regrette que l'on ait pas pu avoir les métaux dans le projet CONTROL Estuaire mais est satisfait d'avoir cette étude plutôt exhaustive sur cette problématique.

Au terme de la présentation du programme prévisionnel d'actions et d'animation 2018, M. BERNARD demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. M. PLISSON demande s'il y a des abstentions ou des votes contre concernant cette proposition. Il n'y en a pas. La proposition est donc adoptée à l'unanimité.

5/ Tableau de bord du SAGE : bilan de la mise en oeuvre

M. BERNARD présente le tableau de bord du SAGE, actualisé et transmis aux membres de la CLE une semaine avant la réunion.

M. PERROT indique qu'il serait intéressant de prévoir un bilan financier depuis l'approbation en 2013 dans ce document.

M. BERNARD indique que c'est un travail conséquent à mener mais que l'on peut le prévoir effectivement pour la prochaine réactualisation. Il précise qu'il n'y a pas de cadre spécifique pour établir le tableau de bord du SAGE.

M. BARON rappelle que l'on a beaucoup de dossiers réglementaires à analyser au niveau de la cellule d'animation, ce qui peut représenter un travail conséquent et ralentir la bonne mise en oeuvre du SAGE.

M. AMOUROUX demande que le point nodal d'Ambès puisse être renseigné par la suite, en complément de celui de Tonneins.

Mme ARNAULD demande si c'est un point de suivi de l'Agence.

M. BERNARD répond que le point nodal de Tonneins est renseigné dans le SDAGE avec un DOE et un DCR mais qu'il n'y a pas de mesures de débits, ce qui rend difficile le renseignement du respect de ce critère.

M. RENARD souhaite, en tant que Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde, indiquer que le SMIDDEST est certainement le meilleur moyen de faire prendre en compte l'ensemble des enjeux de l'Estuaire. Il apporte une cohérence dans l'organisation des actions. Il a un rôle important à jouer pour cette coordination, notamment aussi dans le cadre de la réorganisation des compétences. Il rappelle l'attachement du Département de la Gironde à la cohérence des différentes approches y compris avec les grands bassins versants amont. Le SMIDDEST a donc encore plus sa place dans ce cadre. Il souhaite également que le SMIDDEST et le Département de la Gironde (Aménageur notamment pour l'urbanisme) continuent et développent la mise en commun de leurs moyens d'ingénierie sur différents sujets. Enfin, concernant les politiques de compensation, il souhaite qu'il puisse y avoir une étude pour préciser ce qu'est la compensation et sa bonne mise en oeuvre, cette thématique pouvant là encore fédérer le Département de la Gironde et les SAGES.

6/ Questions diverses

En absence de questions diverses, M. PLISSON lève la séance à 17h15.

Le Président de la CLE

Philippe PLISSON
Président de la CdC de l'Estuaire
Maire de St Caprais de Blaye

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

Etaient présents :

PLISSON Philippe	Président de la CLE - SMIDDEST
BOUCHON Alain	SIBV de la Pointe Médoc
CAPDEVIELLE Alain	Commune de Listrac-Médoc
GAILLARD Michel	SIBV du Moron et du Blayais
JOLY Pierre	Commune de Bourg-sur-Gironde
LALANDE Michel	SIBV de la Livenne amont
LOUIS-JOSEPH Bernard	Commune de Soubran
RENARD Alain	Conseil Départemental de la Gironde
ROUSSEAU Daniel	Communauté de communes de la Haute Saintonge
SUBRENAT Kévin	Bordeaux Métropole
TABONE Alain	Commune de Cubzac-les-Ponts
TURON Jean-Pierre	SMEGREG
ZAMBON JOSIANE	SPIPA

Collège des représentants des usagers, des propriétaires, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

AMBLARD Michel	Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
AMOUREUX Vincent	Union Maritime et Portuaire de Bordeaux
ARNAULD Elisabeth	SEPANSO
BEYRAUD Pierre-Guy	CNPE du Blayais
CAILLET Jean-Daniel	Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Gironde
COTTEN Alain	Association Conservatoire de l'Estuaire
FEYTE Bernard	Association des plaisanciers de Royan
JONCHERE Jacky	Fédération de chasse de la Gironde
PERROT Michel	UNICEM
RABIC Jacqueline	Association des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de Gironde

Etait représenté :

MIOSSEC Gilbert	Collectif Estuaire (pouvoir à Mme ARNAULD, SEPANSO)
-----------------	---

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

BASCOUERT Aurore	DREAL Nouvelle-Aquitaine
COJOCARU Paul	DDTM de la Gironde
COURGEON Laurent	DIRM SA
LEBAT Eric	Agence de l'Eau Adour-Garonne
MARBOTTE Frédéric	DDTM de la Charente-Maritime
MAS Julien	GPMB

Etait représentée :

MANZO Nathalie	DREAL de bassin Adour-Garonne (pouvoir à la DREAL N-A)
----------------	--

Autres participants

BRICHE Nathalie	Conseil Départemental de la Gironde
CREISER Romain	SMBV des jalles du Cartillon et de Castelnau
DELAVERGNE Sophie	Fédération de pêche de la Gironde
MERY Jérôme	Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime
MILLET GEOFFROY	SMBV du ruisseau du Gua

BARON Jérôme	SMIDDEST
BERNARD Clément	SMIDDEST
DUROU Nicolas	SMIDDEST
LECLERC Titouan	SMIDDEST
POEYDEBAT Charlotte	SMIDDEST
SORREL Diane-Laure	SMIDDEST

Étaient excusés: AFB Charente-Maritime, AFB Gironde, CARTIER Pierre (Comité Départemental des Pêches Maritimes de Gironde), CORSAN Jean-Jacques (Région Nouvelle-Aquitaine), GANELON Claude (SMBV des Jalles du Cartillon et de Castelnau), DUCOUT Valérie (Commune de Saint-Ciers-sur-Gironde), ESCHENBRENNER Bernard (Commune du Verdon-sur-mer), LAPOUYADE Patrick (Association CURUMA), LYS Sébastien (Comité Régional des Pêches Maritimes de Poitou-Charentes), PERRIN Katia (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres), PIASECKI Véronique (Commune de Saint-Sorlin-de-Conac), PASQUON Didier (FDAAPPMA 33), RICHE Jean-Paul (Fédération de pêche de la Charente-Maritime), RIELLAND Guillaume (Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest).